

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 23 septembre 2010

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Conseillers en exercice : | 33 |
| présents : | 28 |
| pouvoirs : | 5 |
| votants : | 33 |
| abstentions : | 0 |
| voix pour : | 33 |
| voix contre : | 0 |

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2010 à 19 heures, en vertu de la convocation du 17 septembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINDET - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Adjoua KOUAME - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - M. Jean-Marie MASSON – M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET - Mme Maud POURQUIER donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Jérôme MOUHOT donne pouvoir à M. Michel JAYAT - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Serge LEBRETON -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

JOURNEES DU PATRIMOINE**N°135****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU RESEAU DE VILLES**

A l'occasion de la 27^e édition des Journées du Patrimoine, l'équipe municipale de Cognac affirme son engagement dans l'élaboration d'un dossier de candidature au label Ville d'Art et d'Histoire.

Pour construire le dossier de candidature la coopération territoriale est essentielle. Les services culturels de la Ville de Cognac travaillent en ce sens en étroite collaboration avec l'Atelier du Patrimoine de Saintonge et les élus et services de la Ville de Saintes.

Les Journées du Patrimoine à Cognac sont une mise en pratique de cette collaboration territoriale. En partenariat avec la Communauté de communes de Cognac, l'Atelier du Patrimoine de Saintonge et la compagnie de théâtre Coyote Minute sont des acteurs essentiels de l'évènement.

Le Réseau de Villes ayant vocation à accompagner les initiatives nouvelles des communautés, il est proposé de lui adresser un courrier afin de lui demander un co-financement des Journées du Patrimoine à hauteur de 50% du budget réalisé. Le budget prévisionnel des Journées du patrimoine s'élève à environ 16 500 €, les dépenses principales étant liées à la rémunération des artistes et la communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte le principe du co financement des Journées du Patrimoine à hauteur de 50% par le Réseau de Villes et AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOUBINCHAS

